



**DELIBÉRATION N°14/2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

**OBJET :**

**URBANISME**

**Acquisition à l'amiable de la parcelle AC 412 issue de la parcelle AC 55**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le deux février, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

**Etaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – M. Halim YALCIN

**Etaient représentés :**

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
M. Julien PIEDPREMIER par M. Laurent THEVENOT  
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY  
Mme Lucie PINTO par M. Jean-Louis ANTONY  
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

**Etaient absents :** Mme Véronique CHARTIER – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS – M. Daniel BAPTISTE – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI

David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Les conjoints GENEIX ont proposé à la Commune de Volvic d'acquiescer la parcelle AC 412, d'une surface de 299m<sup>2</sup>, située Rue de la Liberté, Moulet-Marcenat.

Une grange d'environ 90m<sup>2</sup> est située sur cette parcelle. À la suite d'une division parcellaire réalisée en septembre 2022, la parcelle initialement dénommée AC 55 a été divisée en 2 lots :

- un lot A correspondant à la section n° AC 412 d'une contenance de 299m<sup>2</sup>. L'offre des propriétaires pour le lot A est de 50 000 euros frais d'agence inclus.

et

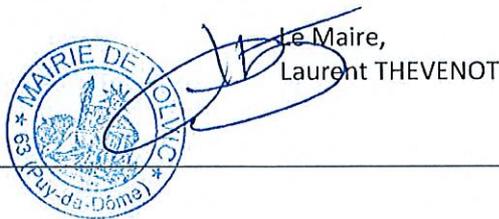
- un lot B correspondant à la section n° AC 413 d'une contenance de 216m<sup>2</sup>. Ce lot B est acquis par un particulier pour en faire son habitation.

Cette grange d'une surface de 90m<sup>2</sup> environ, située sur le lot A, intéresse fortement la Commune pour, en priorité, un projet de réhabilitation et d'installation d'un commerce de proximité.

Si les études techniques et financières révèlent que cette opération est trop périlleuse pour la Commune, un autre projet serait envisagé, consistant en l'amélioration de la circulation et du stationnement. Cela nécessiterait la démolition partielle ou totale de la grange, afin de réaliser du stationnement et/ou élargir la Route de Pagnat. On peut noter qu'un emplacement réservé est identifié au PLUi

Attesté en son principe  
063-216304709-20230202-14/2023-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 55 au prix global de 50 000 euros toutes indemnités confondues ;</li><li>- Confie la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître de MICHELINA, notaire à Clermont-Ferrand, et autorise que la Commune de Volvic prenne en charge les frais notariés ;</li><li>- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.</li></ul>
<p>Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 16/02/2023 Publié ou notifié Le : 16/02/2023 Le Maire, Laurent THEVENOT</p>	<p>Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Laurent THEVENOT</p>



Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20230202-14-2023-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023